

Incendie au cœur de l'hiver dans le Parc national des Calanques : bilan provisoire

Après s'être déclaré hier matin dans la calanque de Marseilleveyre, l'incendie localisé en plein cœur du Parc national des Calanques, a pu être maîtrisé hier dès 23 H, **grâce aux moyens* rapidement déployés au sol et depuis la mer**, et ce en dépit de l'impossibilité de recourir aux moyens aériens du fait du vent.

Le feu ne progresse plus aux lisières, et seuls quelques foyers sont encore actifs.

Des détachements d'intervention hélicoptérés devraient rapidement être envoyés sur site, afin d'effectuer une reconnaissance du terrain et d'éteindre les derniers foyers. La cellule d'enquête sur l'origine du feu analyse actuellement les causes de l'incendie.

D'après les dernières informations communiquées par le Commandement des Opérations de Secours, **l'incendie a parcouru près de 95 hectares** sur des zones essentiellement constituées d'éboulis.

Le bilan écologique du sinistre n'est pas encore dressé, mais cette zone littorale et de falaises du cœur de Parc abrite des espèces végétales à haute valeur patrimoniale voire endémiques, comme par exemple la Sabline de Provence.

Le Parc national des Calanques salue le travail et l'efficacité des forces d'intervention déployées sous l'égide du Bataillon des marins pompiers de Marseille pour éteindre l'incendie dans des conditions extrêmement difficiles du fait des conditions météorologiques.

** 260 pompiers du Bataillon des marins pompiers de Marseille, du SDIS 13, 83 et 04, et de l'UISDC7 (Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile 7 de Brignoles), et l'Office national des forêts.*

Rappel de la réglementation du Parc national :

S'il reste fort heureusement exceptionnel, ce type d'incendie au cœur de l'hiver reste une menace, surtout lorsqu'il est attisé par un fort mistral.

Danielle MILON, présidente du conseil d'administration du Parc national des Calanques, juge que « *si l'origine du feu reste à déterminer, ce sinistre prouve, s'il en était besoin, la vulnérabilité permanente des espaces du Parc national des Calanques au risque incendie et le bienfondé des réglementations en vigueur* ».

Les circonstances de cet incendie ne sont pas encore élucidées. Toutefois, le Parc national des Calanques rappelle que :

- tout usage de feu est interdit en cœur de Parc national (y compris les feux de camp et les brûlages de déchets ou de végétaux coupés) ;
- le bivouac et le camping sont interdits en cœur du Parc.

Contact presse : Laurence DELACHAUME
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99
laurence.delachaume@gipcalanques.fr

C/o GIP des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou
13009 Marseille

